

**Travaux de maintenance.** Enedis nous informe que, dans le cadre de travaux de maintenance sur une ligne haute tension 20 000 V, des groupes électrogènes seront installés du 10/11/20 au 13/11/20 afin de réalimenter les riverains des postes concernés par la coupure de la ligne haute tension. Au niveau du 272 rue de l'Eglise, le groupe électrogène stationnera sur le trottoir ; au 487 rue de l'Eglise, le groupe empiètera sur la voirie et il sera interdit de stationner de l'autre côté de la rue ; au 225 route de Fournes, le groupe sera installé sur l'herbe.

**Halloween.**

Vu la situation sanitaire, la traditionnelle soirée d'Halloween organisée par la municipalité est annulée. Si vous ne souhaitez pas ouvrir votre porte aux enfants qui sollicitent des bonbons le soir du 31 octobre, vous pouvez apposer cette affichette :



**HAPPY HALLOWEEN**  
Désolés les enfants il n'y a pas de bonbons ici ! Le méchant Covid se cache parmi les monstres d'Halloween et nous ne voulons pas le laisser entrer...

Et si les enfants parcourent les rues, pensez bien aux masques et au respect des règles en vigueur. Des bonbons emballés individuellement permettront de se protéger les uns les autres.



**Crise sanitaire**

La Métropole est en état d'urgence sanitaire à partir du samedi 17 octobre. Un couvre-feu de 21h à 6h est instauré dans l'ensemble de la métropole pour un mois minimum. Les personnes à risques qui choisissent de limiter leurs déplacements peuvent contacter la mairie si elles souhaitent qu'un dispositif particulier soit mis en place en leur faveur.

Prenez soin de vous et de vos voisins !

**COVID-19**  
**DANS LA MEL, INVERSONS LA TENDANCE**  
La situation épidémique du territoire est extrêmement préoccupante. Le nombre d'hospitalisations augmente fortement. Respectons, dans toutes les situations, les gestes barrières et le port du masque. Pour protéger notre famille, nos amis et préserver nos villes des conséquences de la covid.  
**NOUS AVONS ENCORE LE POUVOIR D'AGIR.**

**VOUS LES AIMEZ. Protégez-vous, protégez-les.**

**COVID-19**

**Mairie**  
132 rue de l'église  
59320 Erquinghem Le Sec  
03.20.44.72.34  
mairie@erquinghemlesec.fr

Horaires d'ouverture :  
le jeudi de 16h30 à 19h  
ou sur RDV

Pour toute l'actualité :  
[www.erquinghemlesec.fr](http://www.erquinghemlesec.fr)  
la page Facebook  
l'application PanneauPocket

## Environnement

**L'opération « Nettoyons la nature »**, prévue le 27 septembre dernier, a dû être annulée à cause du mauvais temps. Cette sortie sera reprogrammée au printemps.



**Voie verte.** La réunion publique du 1<sup>er</sup> octobre a apporté aux Erquinghemois présents des informations sur le prochain aménagement de la voie verte. La MEL œuvre pour l'aménagement d'un itinéraire de circulation en modes doux (piétons, vélos), du Parc de la Deûle jusqu'aux prés du Hem, en passant notamment par l'ancienne voie ferrée.

Concernant notre commune et notre voie verte, et suite à l'abattage des frênes devenus dangereux, 49 arbres tiges seront plantés, 1120 arbustes le seront sur le talus côté habitation, et du gazon sera semé au centre sur une largeur de 3 mètres, avec des bandes de prairies fleuries de part et d'autre. Et l'éco-pâturage sera maintenu.

Le coût de l'opération sera totalement supporté par la MEL.

Les travaux d'aménagement et les plantations débuteront le mercredi 21 octobre et se poursuivront jusqu'à fin novembre, si les conditions climatiques le permettent. Les Erquinghemois pourront donc, en principe, à nouveau emprunter la voie verte au printemps.

**Ouverture de la chasse.** La campagne de chasse 2020-2021 a débuté le 20 septembre et se terminera le 28 février. L'exercice de la chasse est très réglementé. Il répond aux dispositions d'un plan départemental de gestion cynégétique qui a pour objectif la régulation et la préservation de la faune sauvage, dans le cadre d'un nécessaire équilibre entre les impératifs de l'agriculture et le maintien d'un niveau satisfaisant des différentes espèces. Ce plan fixe les prélèvements de gibier qui peuvent être effectués : ils représentent un très faible pourcentage de la mortalité de la faune sauvage. Un arrêté préfectoral définit les périodes et les heures de chasse. Il n'existe pas de distance minimale par rapport aux habitations, routes, espaces publics... mais il est interdit de tirer dans leur direction. L'exercice de la chasse doit pouvoir s'exercer dans le respect réciproque de tous les usagers de l'espace rural et contribuer au maintien de la biodiversité.

Fédération Nationale  
des Chasseurs



## Culture

**Bibliomobi** : Profitez de 300 lectures où et quand vous voulez pendant les vacances de la Toussaint grâce à l'appli Bibliomobi : téléchargez gratuitement des nouvelles, des BD, de la poésie et des exclusivités d'auteurs régionaux. Il y en a pour tous les âges et tous les goûts !  
<https://www.lillemetropole.fr/actualites/bibliomobi-le-plein-de-lectures-ou-et-quand-vous-voulez-et-gratuitement>



Pour télécharger l'application, rendez-vous sur :

<https://apps.apple.com/fr/app/bibliomobi/id1470923230>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.lillemetropole.bibliomobi>

## Vie de la métropole

**La Fabrique à entreprendre.** Vous souhaitez créer une entreprise ? La Métropole européenne de Lille vous informe sur le site [www.fabriqueeaentreprendre-lillemetropole.fr](http://www.fabriqueeaentreprendre-lillemetropole.fr) et sur le Facebook : fae.lillemetropole. Vous pouvez également contacter le BGE Hauts de France, réseau d'appui aux entrepreneurs, au 03.28.52.56.50 [www.bge-hautsdefrance.fr](http://www.bge-hautsdefrance.fr)



## Vie du village

**Les démarcheurs** qui font du porte-à-porte dans le village doivent obligatoirement pouvoir vous présenter une autorisation délivrée par le maire. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire un signalement à la gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin.

**La vitesse** est limitée à 30 km/h dans les rues du village, à 50 sur la route de Fournes, et à 20 Chemin des Saules. Levez le pied et soyez attentifs aux piétons et aux cyclistes. Merci pour eux !

